ADR INITIAL BASE (CERTIFICAT DE FORMATION DE CONDUCTEUR ADR HABILITATION)

MDMB01

INFORMATIONS GENERALES

LIEU DE FORMATION
FORMALIB
CHALET VILLAGE QUARTIER LAUGIER 97215 RIVIERE SALEE

DURÉE
21 HEURES.

EFFECTIF
20 STAGIAIRES.

TARIF
706,00 €

HORAIRE DE LA FORMATION : 7h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00

DÉCLARATION ACTIVITE / AGREMENTS / RECLAMATION

DECLARATION D'ACTIVITE / AGREMENTS

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la Préfecture de la Martinique.

NDA : 02973213197 **/ UAI :** 9720966T

DEAL Martinique : FCO, FIMO, passerelles et attestations de capacité professionnelle groupe léger.
AFTRAL AURA SUD : formations relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR).
DEETS Martinique : Titre professionnel Conducteur de transport en commun sur route.

RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, suggestion ou demande d'information, contactez-nous :

Tél.: 0596972364

E-mail: contact@formalibyaftral.com

INFORMATION CERTIFICATION - SI FORMATION CERTIFIANTE

CERTIFICATION PRÉPARÉE

ADR INITIAL BASE (CERTIFICAT DE FORMATION DE CONDUCTEUR ADR HABILITATION)

SUITES, ÉQUIVALENCES, PASSERELLES & DÉBOUCHÉS

Débouchés : À l'issue de la formation et sous réserve de la réussite à l'examen, le titulaire est habilité à exercer l'activité de conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses par route, dans le respect des dispositions de l'Accord ADR.

Equivalences: Équivalences : Aucune.
Passerelles : Après obtention du certificat ADR – Formation de base, le conducteur peut accéder, sous réserve des prérequis réglementaires, aux formations de spécialisation ADR (Citerne, Explosifs – classe 1, Radioactifs – classe 7).
Conformément à la fiche France Compétences RS5629, aucune correspondance n'est recensée.

PRÉREQUIS & CONDITIONS D'ACCÈS

PUBLIC CONCERNES ET PRÉREQUIS

Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier.
Pas de prérequis

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun en dehors des prérequis

Les inscriptions sont enregistrées sous réserve de satisfaire aux prérequis et dans la limite des places disponibles.
Le délai d'accès est généralement d'un mois.
Pour les inscriptions financées via le Compte Personnel de Formation (CPF), lorsque ce mode de financement est applicable, la demande d'inscription doit être validée au plus tard 12 jours ouvrés avant le début

de la formation, conformément aux conditions d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Cette certification a pour objectif de sensibiliser les conducteurs aux risques liés au transport de marchandises dangereuses et de leur permettre d'acquérir les connaissances indispensables pour prévenir les incidents, assurer leur propre sécurité, celle du public et la protection de l'environnement, ainsi que pour limiter les conséquences d'un éventuel accident, conformément aux dispositions de l'Accord ADR.

MÉTHODES, MOYENS, MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION BLOC DE COMPETENCES

SANCTIONS VISEES / BLOCS DE COMPETENCES

Actions de formation

Certificat de formation de conducteur ADR – Formation de base, délivré sous réserve de la réussite à l'examen.
Niveau : V / 3.
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Sans objet.
Code RS : RS5629.
Certificateur : Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.
Date d'enregistrement de la certification : 09/12/2021.
Date de fin de validité de l'enregistrement : 31/12/2026.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

FORMALIB met à disposition des stagiaires des moyens techniques adaptés au déroulement de la formation :

4 salles de formation équipées de moyens multimédias ;
1 salle équipée d'un simulateur de conduite ;
3 véhicules du groupe lourd destinés aux mises en situation pratiques : 2 autocars de 12 mètres et 1 véhicule porteur.

Matériel à prévoir par le stagiaire :
Cahier ou feuilles et stylos pour la prise de notes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen est organisé conformément aux dispositions de l'ADR et se déroule exclusivement sous forme écrite.
Le candidat répond à un questionnaire d'au moins 25 questions portant sur les connaissances acquises au cours de la formation. La durée minimale de l'épreuve est de 45 minutes.
La réussite à l'examen est acquise lorsque le candidat obtient au moins 70 % de réponses exactes, après prise en compte, le cas échéant, de la pondération des questions.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formation animée par des formateurs experts du transport de marchandises dangereuses, qualifiés sur les plans technique et pédagogique et agréés conformément au cahier des charges ministériel.

NOS ENGAGEMENTS

- Assurer un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation.
- Mettre à disposition des moyens pédagogiques et matériels adaptés aux objectifs de la formation.
- Proposer des formations animées par des formateurs qualifiés et expérimentés.
- Favoriser une pédagogie active, participative et basée sur des mises en situation professionnelles.
- Remettre aux apprenants les supports pédagogiques et la documentation nécessaires au bon déroulement de la formation.
- Évaluer régulièrement les acquis et recueillir la satisfaction des stagiaires dans une démarche d'amélioration continue.

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à prendre contact avec notre référente Handicap et Santé avant leur entrée en formation afin d'étudier leurs besoins spécifiques et les possibilités d'adaptation du parcours de formation.

Référente Handicap et Santé FORMALIB :
Mme Erika IZEM : erika.izem@formalibyaftral.com

CONTACTS - REFERENTS

Référente Sociale et Mobilité FORMALIB
Mme RAFFIN Kéhila secretariat@formalibyaftral.com

Référente Apprentissage FORMALIB :
Mme IZEM Erika erika.izem@formalibyaftral.com

Pour connaître les possibilités de restauration et d'hébergement à proximité du lieu de formation, veuillez contacter :
Tél. : 0596 97 23 64 **E-mail** : contact@formalibyaftral.com

CONTENU ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

0/ Identifier les objectifs et les étapes de la formation (0 h 30)

• Vérification du respect des prérequis.
• Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels.
• Présentation de la formation.
• Modalités pratiques.
• Tour de table.

1/ Appréhender le contexte réglementaire de la formation (1 séance)

• Présentation des objectifs de la formation de base, du recyclage base et du contexte réglementaire.
• Évaluation initiale des connaissances relatives à la formation.

2/ Prévenir les dangers associés aux produits chimiques et aux gaz (5 séances)

• Propriétés physico-chimiques.
• Propriétés physiques : état de la matière, pression de vapeur, dilatation, densité, température d'ébullition, triangle du feu, point éclair, zone d'inflammabilité, zone d'explosivité.
• Propriétés chimiques : inflammabilité, toxicité, corrosivité, comburant.
• Dangers associés : brûlure thermique, brûlure chimique, asphyxie, danger pour l'environnement.
• Cas particuliers des dangers présentés par les matières infectieuses.
• Classification et identification des produits dangereux.
• Classification des matières.
• Codification réglementaire.

3/ Identifier les documents obligatoires (1,5 séance)

• Documents de bord.
• Document de transport.
• Consignes écrites selon l'ADR.
• BSD (Code de l'Environnement / Trackdéchets).
• Certificat de formation conducteur.
• Autres documents exigés par l'ADR (accord, dérogation et autorisation).
• Exercices d'application des documents de transport.

4/ Appréhender les exemptions relatives aux transports (1,5 séance)

• Exemptions totales.
• Marchandises dangereuses transportées par le particulier.
• Transport des combustibles liquides.
• Quantités limitées.
• Quantités exceptées.
• Exemption partielle (1.1.3.6).
• Exercices pratiques de calcul des limites d'exemptions.

5/ Identifier les différents types d'emballage (2 séances)

• Différents types d'emballage.
• Marquage des emballages.
• Étiquetage des emballages.
• Étiquetage transport.

• Étiquetage utilisateur.
• Cas particuliers :
- Aérosols et cartouches à gaz.
- Bouteilles.
- Cadres de bouteilles.
- Emballages vides destinés à être éliminés ou mis au rebut.
- Conteneurs pour vrac (BK3).
• Exercices de reconnaissance d'emballages, marquages et étiquetages TMD.

6/ Identifier les règles de signalisation et de placardage des véhicules (1 séance)

• Obligations de signalisation.
• Panneaux orange (transport en colis et transport en vrac).
• Plaques-étiquettes.
• Numéros d'identification de danger.
• Autres marques :
- Matières dangereuses pour l'environnement.
- Produits chauds.
- Asphyxie.
- Application au transport d'aluminium en fusion.
• Exercices d'application.

7/ Appréhender les règles de chargement, calage et arrimage des matières conditionnées (1,5 séance)

• Rappel du protocole de sécurité.
• Interdictions de chargement en commun.
• Denrées alimentaires.
• Règles de chargement et de manutention des colis.
• Règles d'arrimage.
• Chargement et déchargement des colis sur la voie publique.
• Cas particulier des bouteilles de gaz.
• Exercices d'application.

8/ Identifier les équipements du véhicule, de protection et de prévention en fonction des marchandises dangereuses transportées (1 séance)

• Équipements du véhicule.
• Équipements de protection.
• Tenues obligatoires selon les conditions de travail.
• Équipements de Protection Individuelle (EPI).
• Équipements de Protection Collective et fixe.

9/ Optimiser la sécurité durant le transport (1,5 séance)

• Circulation et stationnement des véhicules transportant des marchandises dangereuses.
• Règles spécifiques de circulation.
• Restrictions de circulation dans les tunnels.
• Règles de stationnement.
• Surveillance des véhicules.
• Sensibilisation à la sûreté :
- Mesures générales.
- Marchandises à haut risque.
- Plan de sûreté.
• Exercices d'itinéraire avec contraintes TMD.

10/ Appréhender les risques liés au feu (4 séances)

• Théorie de la combustion.
• Classes de feu.
• Dangers associés au feu.
• Moyens d'extinction.
• Exercice pratique de maîtrise des extincteurs.

11/ Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident ou d'accident (1,5 séance)

• Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.
• Consignes écrites selon l'ADR.
• Protection de l'environnement.
• Protection des personnes.
• Alerte et message.
• Étude de cas concrets :
- Accidents liés à la conduite.
- Accidents lors des opérations de chargement et déchargement.
- Accidents liés au produit dangereux.
• Mise en situation pratique.

12/ Identifier les obligations des différents intervenants (1 séance)

• Obligations de l'expéditeur.
• Obligations du chargeur.
• Obligations du transporteur.
• Obligations du déchargeur.
• Obligations du destinataire.
• Infractions et sanctions.

13/ Mettre en application ses acquis (1 séance)

• Études de cas.
• Documents obligatoires pour le transport d'une matière dangereuse.
• Équipements obligatoires selon le chargement.
• Répartition des responsabilités.
• Signalisation et placardage.
• Restrictions tunnels.

14/ Examiner et traiter les questions diverses (0,5 séance)
• Questions diverses.
• Synthèse du stage.
15/ Contrôle des connaissances (1 h 30)
• Examen final.
• Évaluation finale sous forme de QCM.

16/ Bilan et synthèse de la formation (0 h 30)

• Bilan de la formation.
• Synthèse du stage.
• Évaluation de satisfaction de la formation.
*séance d'enseignement = 45 minutes et 8 séances d'enseignement au maximum par jour (en référence au Cahier des Charges des Organismes agréés § 4.3 et au chapitre 8.2.2 de l'ADR)
Durée totale : 21 heures

INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DE PERFORMANCE

Nombre de stagiaires inscrits : 36
Nombre de stagiaires présentés à l'examen : 36
Nombre de stagiaires ayant réussi : 36
Taux de réussite : 100 %
Nombre de répondants : 28
Taux de satisfaction : 100 %
Taux de recommandation : 100 %
Taux d'abandon : 0 %
Mise à jour au 02/10/2026